

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs organisé par la Ville de Saint-Max est situé dans le bâtiment D du groupe scolaire Pierre et Marie Curie (44 avenue du Général Leclerc) pour les petites vacances scolaires ; et à Dommarthemont pour les grandes vacances (Jean Ros-

tand - Chemin d'Amance). Il reçoit les enfants en leur proposant des stages d'initiation à différents sports, des activités manuelles et des jeux dirigés qui leur permettront de s'occuper et de s'amuser de façon saine et éducative. L'Ac-

cueil de Loisirs ouvre ses portes dès 8h30 jusqu'à 17h30 sans supplément de garderie (1,50 € en sus par session de garderie proposée de 7h30 à 8h30 et/ou de 17h30 à 18h30).

REPAS

Un repas complet à midi, ainsi qu'un goûter et une boisson sont servis chaque jour aux enfants. Il n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers. Cependant, la Ville peut autoriser l'accès à la restauration après concertation avec le médecin (afin d'élaborer un projet d'accueil individualisé qui permettrait

de recevoir l'enfant avec son panier repas). Les Protocoles d'Accueils Individualisés signés sur le temps périscolaire sont valables pour les temps de l'Accueil de Loisirs. En cas d'événement grave, accidentel ou non mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit au Centre Hospi-

ta-lier. Les parents en sont immédiatement informés. **Lors de l'inscription, il est important de signaler si votre enfant souffre d'allergies alimentaires (ou tout autre type d'allergies). Sans cette information, les conséquences pour votre enfant et l'équipe d'encadrement peuvent être importantes.**

ASSURANCE

Toutes les garanties sont prises concernant les accidents survenus et provoqués

durant les heures d'ouverture de l'établissement. Toutefois, il est à noter que le personnel

et les enfants ne sont assurés que pour les dégâts corporels, mais non matériels.

ENCADREMENT

L'établissement reçoit tous les enfants âgés de 3 à 16 ans déjà scolarisés. Ils sont placés sous la surveillance d'un directeur qualifié, qui assure le fonctionnement régulier pour tout ce qui

concerne les activités, le bien-être physique et moral, la bonne tenue des enfants. Le directeur est aidé dans sa tâche par un directeur-adjoint et des animateurs afin que les enfants ne soient ja-

mais livrés à eux-mêmes. Il est rappelé que tout enfant dont la conduite laisserait à désirer peut être exclu de l'établissement par décision du directeur.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET JEUNESSE

La Ville de Saint-Max propose des activités sportives et culturelles lors des petites et grandes vacances scolaires. Aussi, un rappel des principaux points de règlement est essentiel pour le bon déroulement des activités pour lequel l'inscription vous engage à respecter l'organisation et le fonctionnement.

● **Aucune inscription ne sera prise en compte si un dossier complété n'est pas déposé dans les services.**

● Les enfants non inscrits aux activités ne seront pas sous la responsabilité des animateurs et leur présence dans les lieux d'activités est interdite sans la présence de leurs parents.

● Les horaires de début et de fin d'activité sont indiqués dans chaque programme des vacances scolaires et doivent être respectés.

● Une possibilité de restauration peut être proposée selon le programme.

INSCRIPTIONS



Les démarches sont à effectuer sur KIDS via l'adresse ci-dessous : <https://famille.saintmax.fr>

FACTURATION

Une facture à régler à l'ordre du Trésor public d'Essey-les-Nancy vous sera adressée à l'issue de chaque période de vacances.

IL EST IMPÉRATIF DE RÉGLER LA SOMME DUE DANS UN DÉLAIS DE 30 JOURS.

À défaut, la prestation pourra être interrompue et des poursuites seront engagées par le Trésor Public.

En cas de difficultés, ne pas hésiter à contacter le Pôle Jeunesse et Sports au 03 83 18 28 86 ou le Trésor Public au 03 83 17 70 10.

ATTENTION

Toute inscription faite en dehors des périodes indiquées dans le règlement entraîneront des frais administratifs s'élevant à 3,50 € par jour ou par activité.

La journée restera due en cas de modification de planning ou d'annulation non justifiée par un certificat médical.

QUELQUES REMARQUES



Munir votre enfant d'un **vêtement de pluie** ou d'un **chapeau** en cas de beau temps, éventuellement d'une **gourde**, et si nécessaire de **crème solaire**, d'un **maillot de bain**, **serviette** et **bonnet de bain** marqué de son nom.



La Municipalité mettra tout en œuvre afin d'améliorer l'accueil des enfants en **situation de handicap**.



La municipalité s'autorise à exclure de manière temporaire ou définitive l'enfant entraînant une insécurité pour lui-même ou pour autrui.



Aucun téléphone portable n'est autorisé au cours des activités. Nous déclinons toute responsabilité si cette mesure n'est pas respectée.

Date et signature :

ORGANISATION & RÉGLEMENT

ACTIVITÉS JEUNESSE ET SPORTIVES ACCUEIL DE LOISIRS

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À UTILISER EN CAS D'URGENCE

Pôle Jeunesse & Sports - Mairie
32 avenue Carnot à Saint-Max
03 83 18 28 86 - 03 83 18 32 32



Accueil de loisirs - 06 10 23 97 75

Petites vacances : Espace Enfance et Petite Enfance - Bât. D
44, avenue du Général Leclerc à Saint-Max
Grandes vacances : Chemin d'Amance à Dommartemont



ANNÉE 2021/2022

**PÔLE JEUNESSE & SPORTS
DE SAINT-MAX**

**PÔLE
Jeunesse
& SPORTS**

**VILLE
DE
Saint-Max**

**ALLOCAIONS
FAMILIALES
Caf
de Meurthe-
et-Moselle**